

LE BON LOGIS, Rabat

AEC 1922/Rabat :

« Le bon logis », 12, av. de Chellah ¹. — Sté an. f. le 23 juin 1920, 357.500 fr. en 715 act. de 500 fr. lib. de 250 fr., dont 75 d'apport ; dette obligataire : 1.750.000 fr. avancés par la Caisse de prêts immobiliers de Casablanca. — Construct. et location ou location-vente d'immeubles à bon marché à Kénitra. — Conseil : MM. G. Croizau ², Jean Cruchet ³, C. Cortey ⁴.

LE BON LOGIS

S.A. chérifienne au capital de 157.000 fr.

Siège social : Rabat, 12, av. du Chellah.

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 684)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 5 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 10 actions.

« CROIZEAU » (Gaston) ;

CORTEY (Claudius) ;

CRUCHET (Jean), av. du Chellah, Rabat.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

FAURE (Edmond).

AUZON (Pierre).

Société constituée en juin 1920 pour une durée de trente ans.

Objet. — La construction, la location et la vente d'habitations à bon marché sur tout terrain apporté ou à acquérir à Kénitra ou autre ville du Maroc.

Capital social. — À l'origine, 237.500 fr., divisé en 475 actions de 500 fr., ttes nominatives ; porté à 357.500 fr. par émission de 240 actions nouvelles. Capital social. — À l'origine : 3 MF ; porté à 6 MF par décision de l'AGE du 8 janvier 1921.

Parts bénéficiaires. — 6.000 parts de fondateur.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; intérêt de 5 % au cap. ; 10 % du surplus au conseil d'administration ; toutes sommes destinées aux fonds de prévoyance. Sur le solde : 2/3 aux act. ; 1/3 aux parts de fondateur.

Parts bénéficiaires. — 100.

¹ Siège de la Cie nord-africaine d'élevage et d'exploitation agricole, autre création de Croizau : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Fermiere_maroc_exploit_agricoles.pdf

² Gaston Étienne Croizau (1873-1954) : Sup. de co, Paris. Créateur de quatre exploitations agricoles en Algérie (1895-1912) et de huit au Maroc (1912-1932). Président de la chambre consultative d'agriculture de Rabat et du Gharb (1913-1919). Président de la société immobilière Balima (1928) : hôtels à Rabat et Ifrane. Chevalier du mérite agricole (*JORF*, 13 février 1905), officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 22 octobre 1932) : plantation de 110 hectares de vignobles.

³ Jean Cruchet : probablement Léon Cruchet, associé de Croizau dans deux sociétés agricoles.

⁴ Claudius Cortey (Lyon, 1879-Rabat, 1941) : entrepreneur de travaux publics.

Répartition des bénéfices. — 6 % d'intérêt des sommes prêtées par la Caisse des prêts immobiliers ; 5 % à la réserve légale ; 6 % d'intérêt aux actions ; le solde : 10 % au conseil ; 20 % à partager entre les actions et les parts ; 25 % à la Caisse des prêts immobiliers ; 75 % à la société répartis à raison de 80 % aux actions et 20 % aux arts.
